

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du Vendredi 20 juin 2014**

**La séance est ouverte à 19h00.**

**Présents** : DERANQUE Roger, Maire.  
ARAMAND Françoise, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; VALENTIN Régis, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; REUS Anne-Cécile,  
4<sup>ème</sup> Adjointe.  
Conseillers municipaux : AUDIBERT Régis, BLANC Claudie, BRESSIER Martine,  
CANNONE Claude, DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, EGG Philippe, GARDON Alain,  
GUEYDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger, ROMANI-PREVOTEAU Céline,  
TENDEIRO Jean.

**Absents** : DAUPHIN Anne-Marie, RIOU Jean-Yves.  
Il est précisé que VANOVERTVELDT Sandrine, Conseillère municipale de nationalité Belge,  
ne peut participer à l'élection des Délégués du Conseil municipal et de leurs Suppléants en  
vue de l'élection des Sénateurs et, de ce fait, n'a pas été convoquée à la présente réunion.

**Pouvoirs** : DAUPHIN Anne-Marie à EGG Philippe  
RIOU Jean-Yves à DERANQUE Roger

**Secrétaire de séance** : ARAMAND Françoise

**Election des Délégués du Conseil municipal et de leurs Suppléants  
en vue de l'élection des Sénateurs**

**Mise en place du bureau électoral**

Le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux Conseillers municipaux les plus âgés et les deux Conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : TENDEIRO Jean, VALENTIN Régis, REUS Anne-Cécile, ROMANI-PREVOTEAU Céline.

**Mode de scrutin**

Le Maire rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les Délégués et leurs Suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il indique que les Délégués et Suppléants vont être élus parmi les membres du Conseil municipal.

Il précise que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le Conseil municipal doit élire cinq (5) Délégués et trois (3) Suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de Délégués et de Suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe. Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que : une (1) liste de candidats avait été déposée.

Elle est composée de : RIOU Jean-Yves, ARAMAND Françoise, GUEYDON Alain, REUS Anne-Cécile, EGG Philippe (Délégués titulaires) et DAUPHIN Anne-Marie, GARDON Alain, DELOGU-HAMELIN Marie-Christine (Délégués Suppléants).

### Déroulement du scrutin

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé une enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet. Tous les Conseillers ont pris part au vote.

Après le vote du dernier Conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote = zéro (0)

Nombre de votants (enveloppes déposées) = dix-huit (18)

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau = zéro (0)

Nombre de suffrages exprimés = dix-huit (18)

### Proclamation des élus

Le Maire a proclamé élus Délégués : RIOU Jean-Yves, ARAMAND Françoise, GUEYDON Alain, REUS Anne-Cécile, EGG Philippe qui ont obtenu dix-huit (18) voix.

Il a ensuite proclamé élus Suppléants : DAUPHIN Anne-Marie, GARDON Alain, DELOGU-HAMELIN Marie-Christine qui ont obtenu dix-huit (18) voix.

**La séance est levée à 19h30.**